

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE CHANTELOUP-LES-VIGNES  
78570

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DATE DE CONVOCATION :** 5 mai 2026

**DATE D’AFFICHAGE :** 5 mai 2026

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

**En exercice :** 33  
**Présents :** 27  
**Votants :** 33

L’an deux mille vingt-six, le douze mai, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le cinq mai deux mille vingt-six, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

L’appel nominal est effectué par François LONGEAULT,

**Etaient présents :**

Mme ARENOU, Maire,  
M. LONGEAULT, Premier Maire Adjoint  
Mme ABLOUH, M. BOUCHELLA, Mme BATHILY, M. ENGRAND, Mme. BELHADJ-ADDA, M. GAILLARD Maires – Adjoints,

Mme CHERGUI, Mme CHARLOT, M. CHERQUEFOSSE, Mme ZABAIRI, M. THUMARIN, Mme BOUKANDOURA, Mme DA SILVA, M. DA CRUZ, M. LEFEVRE, Mme PANIGHINI, M. CHIKH, Mme BAUDRY, M. BRENOT, Mme HADIL, M. NEY, Mme LITI, M. SION, M. BOUZAR, Mme SISSOKO, Conseillers Municipaux.

**Absents représentés :**

M. MOHAMMED (procuration M. BOUCHELLA)  
M. LIAOUI (procuration M. LONGEAULT)  
Mme PREVOST (procuration Mme CHARLOT)  
Mme GEREMIA (procuration M. DA CRUZ)  
M. MARCIN (procuration Mme ABLOUH)  
Mme VERGNAUD (procuration M. NEY)

**CREATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX ET  
DESIGNATION DE SES MEMBRES**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

**VU** la loi d’orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l’Administration Territoriale de la République,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L1413-1 ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de créer une commission communale consultative des services publics locaux, et de désigner ses membres ;

**CONSIDERANT** que la commission est composée de membres du Conseil municipal, élus à la représentation proportionnelle, et de représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux, nommés en Conseil municipal ;

**CONSIDERANT** le projet de règlement intérieur de la commission consultative des services publics locaux, annexé à la présente délibération,

**ENTENDU** l'exposé de Madame Catherine ARENOU, Maire de Chanteloup-les-Vignes,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**1/ CREE** une Commission Consultative des Services Publics Locaux ;

**2/ DIT** que cette commission sera composée de 4 conseillers municipaux élus à la représentation proportionnelle, et de 4 représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux,

**2/ ELIT** à la représentation proportionnelle, avec accord de l'unanimité du Conseil Municipal pour un vote à main levée, les membres de la commission consultative des services publics locaux suivants :

- M BOUCHELLA
- M ENGRAND
- Mme CHERGUI
- M NEY

**3/ DESIGNE** les quatre représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux suivants :

- Centre à vocation sociale Espoir (Virginie LINDER)
- AVEC (Jean-Yves GOURVENEC)
- Représentants des entreprises des Cettons (Isabelle COLLIN)
- Restos du Cœur (Claire MENIN)

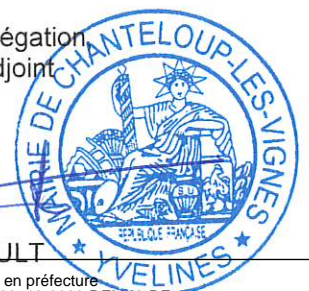
**4/ ADOPTE** le règlement intérieur de la commission consultative des services publics locaux annexé à la présente délibération

**5/ DELEGUE** au Maire tout pouvoir pour saisir la commission pour avis sur tous les sujets entrant dans son champ de compétence

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le dix-huit mai deux mille vingt-six.

Pour le Maire et par délégation  
Le Premier Maire-adjoint

François LONGEAULT



Accusé de réception en préfecture  
078-217801380-20260518-2026-DEL-48-DE  
Date de télétransmission : 18/05/2026  
Date de réception préfecture : 18/05/2026